PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE (2016 – 2020)

Pour décision

N. B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique du GPE en matière de transparence, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document a pour objectif de présenter au Conseil un plan de mise en œuvre pluriannuel complet exposant en détail le travail à accomplir pour mener à bien la stratégie GPE 2020, le plan stratégique quinquennal du Partenariat (2016-2020).

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

2.1 Le Secrétariat recommande au Conseil d'approuver la décision suivante :

BOD/2017/06-XX – Plan de mise en œuvre du plan stratégique : Le Conseil d'administration approuve le plan de mise en œuvre qui expose en détail le travail en cours ou à réaliser pour mener à bien la stratégie GPE 2020, dans les conditions décrites à l'annexe 1 du document BOD/2017/06 DOC 15. Il note que ce plan sera mis à jour chaque année en fonction de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du plan stratégique, et à la lumière du rapport sur les résultats.

3. CONTEXTE GÉNÉRAL

3.1 À sa réunion de Dakar, en décembre 2015, le Conseil a approuvé le Plan stratégique 2016-2020 (GPE 2020). À cette même réunion, il a approuvé la feuille de route du plan stratégique, qui fait l'objet de l'annexe 4 du document BOD/2015/12 DOC 08. La feuille de route présente les mesures que le Secrétariat a prises ou prendra pour mettre en place les éléments clés qui permettront d'atteindre les objectifs de la stratégie GPE 2020. Le Conseil a également chargé le Secrétariat d'actualiser la feuille de route pendant la période restante du plan stratégique et de l'en tenir informé (BOD/2015/12-13).

3.2 À une réunion extraordinaire, en février 2017, le Conseil a approuvé une mise à jour de la feuille de route qui présente en détail le travail accompli et à accomplir d'ici juin 2018 (BOD/2017/03 DOC 07). Le présent document s'appuie sur cette feuille de route et continue à aligner le travail du Secrétariat sur les objectifs du plan stratégique, et sur les indicateurs et cibles du cadre de résultats, qui devront être atteints à l'horizon 2020.

3.3 Pour la période 2018-2020 couverte par le plan, l'objectif fondamental du Secrétariat du GPE est d'élargir le Partenariat et de diversifier les financements et les appuis pour travailler efficacement avec 89 pays éligibles à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) afin de mener à bien la stratégie GPE 2020. Le plan de mise en œuvre présente en détail les initiatives stratégiques clés qui sont nécessaires pour appliquer pleinement la théorie du changement, notamment la mise en application de toutes les composantes du cadre de mobilisation et d'allocation des financements et d'autres mesures essentielles pour renforcer le Partenariat.

3.4 Le plan de mise en œuvre sera actualisé chaque année en fonction de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du plan stratégique, et à la lumière des éléments concrets ressortant du rapport sur les résultats

3.5 Le bureau de la directrice générale sera chargé de suivre l'état d'avancement du plan de mise en œuvre et la concrétisation de ses priorités, de lui apporter les ajustements nécessaires et de veiller au respect de ses dispositions et de leur bon alignement au niveau de l'organisation.

4. MOTIFS DE LA RECOMMANDATION

4.1 Outre le fait de faciliter l'application d'une stratégie et d'un cadre de résultats ambitieux, le plan de mise en œuvre fera aussi partie intégrante du travail de planification et de coordination à travers tout le Secrétariat, et aidera à amplifier les gains d'efficacité dans toute l'organisation. Il servira aussi notamment à guider et éclairer l'élaboration du plan de travail et du budget annuels du Secrétariat, et contribuera à la cohérence et l'homogénéité des futurs plans de travail du Conseil et de ses Comités.

4.2 Le Secrétariat prévoit de continuer à améliorer les outils et mécanismes de planification existants pour aider à maintenir l'efficacité de l'effort de planification à travers toute l'organisation, dans le sillage de l'élaboration du plan complet pour les ressources humaines.

5. PRIÈRE DE CONTACTER :

Ruth Dantzer (mdantzer@globalpartnership.org) pour tout complément d'information.

6. ANNEXES

6.1 Le présent document comprend l'annexe suivante :

Annexe 1 – Plan de mise en œuvre

ANNEXE 1 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE

*Toutes les cibles sont des prévisions/approximations et dépendent de l'issue de la prochaine reconstitution des ressources.

Pour la période 2018-2020 couverte par le plan, l'objectif fondamental du Secrétariat du GPE est d'élargir le partenariat et de diversifier les financements et les appuis pour travailler efficacement avec 89 pays éligibles à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) afin de mener à bien la stratégie GPE 2020.

Objectif stratégique 1 : Renforcer la planification et la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation

Sous-objectifs*/Indicateurs

- ***Des plans sectoriels de l'éducation améliorés qui répondent à des normes de qualité, notamment dans les pays fragiles ou touchés par un conflit**
- **Des PSE qui comprennent des stratégies pour l'enseignement et l'apprentissage, les groupes marginalisés et l'efficience**
- **Des stratégies nationales de collecte des données qui répondent à des normes de qualité**

Premières priorités	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 18**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 19**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 20**
1. Élargissement du Partenariat	• 7-10 membres supplémentaires parmi les pays en développement	• 7-10 membres supplémentaires	• 4-10 membres supplémentaires
2. PSE : appui technique et examen	• 12-20[1] PSE • 20-25 financements pour la préparation d'un PSE	• 15-25 PSE • 20-25 financements pour la préparation d'un PSE	• 10-25 PSE • 20-25 financements pour la préparation d'un PSE

[1] La valeur haute de la fourchette dépend de l'élargissement du Partenariat par l'endossement de plans sectoriels dans de nouveaux pays membres ; si la valeur haute est atteinte au cours des premières années, le chiffre baissera pendant les années suivantes. Ces chiffres tiennent également compte du fait que tous les pays partenaires du GPE ne prépareront pas un nouveau PSE pendant la prochaine période de trois ans puisqu'ils seront en train de mettre en œuvre les plans existants.

3. Évaluation et examen de la qualité des PSE	• Examen de la qualité conçu	• Examen de la qualité réalisé	• Examen de la qualité réalisé
4. Planification et systèmes, guides, outils et documents de politique sectorielle	• 3 produits, dont financement basé sur les résultats/part variable, ajustement des critères de la stratégie de collecte de données, application de l'outil de financement et d'alignement pour les pays en développement partenaires, et examens du SIGE	• 3 produits	• 4 produits
5. Stratégie sur l'égalité des sexes	• Mise en œuvre de la stratégie sur l'égalité des sexes o Lancer le renforcement des capacités pour les PSE intégrant la notion de genre	• Mise en œuvre de la stratégie sur l'égalité des sexes (suite)	Mise en œuvre de la stratégie sur l'égalité des sexes (suite)
6. Conception et application réussies de l'argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation (ESIC)	• Conception de l'ESIC	• Mise à l'essai de l'ESIC (2-6 pays)	• Mise à l'essai et lancement de l'ESIC (dans 4-12 pays supplémentaires)
7. Renforcement de la mise en œuvre du PSE par le partage des connaissances et des bonnes pratiques (KGPE)	• Conduite de trois KGPE pilotes dans les domaines de la protection et de l'éducation de la petite enfance, de la parité des sexes, et de l'évaluation des apprentissages – A4L (voir OS 5, nos 4 et 5)	• Conduite de KGPE pilotes (suite)	• Conduite de KGPE pilotes (suite)

Objectif stratégique 2 : Encourager la responsabilité mutuelle grâce à une concertation sur l'action à mener et un travail de suivi sectoriel efficaces et inclusifs

Sous-objectifs*/Indicateurs

- ***Des revues sectorielles conjointes améliorées qui répondent à des normes de qualité**
- **Des groupes locaux des partenaires de l'éducation qui incluent des représentants des enseignants et de la société civile**

Premières priorités	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 18**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 19**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 20**
1. Revues sectorielles conjointes (JSR) : missions/rapports	• 25-30 JSR	• 30-40 JSR	• 35-50 JSR
2. Responsabilité mutuelle et outils-pays, guides et recherches	• Mise à jour des guides du processus GPE au niveau des pays (CLPG) • GLPE : Évaluation des capacités/autres recherches • Diffusion de bonnes pratiques et de normes de qualité pour les revues sectorielles conjointes • Préparation de guides de la mobilisation des ressources intérieures • 10 missions	• 20 missions	• 30 missions
3. Société civile, plaidoyer et responsabilité sociale	• Suivi de la mise en œuvre du programme FSCE • Évaluation du FSCE	• Suivi de la mise en œuvre du programme FSCE (suite) • Lancement du nouveau programme FSCE	• Suivi de la mise en œuvre du programme FSCE (suite) • Lancement du nouveau programme FSCE

Objectif stratégique 3 : Soutien efficient et efficace des financements du GPE à la mise en œuvre de plans sectoriels qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'équité, de l'efficience et de l'apprentissage **Sous-objectifs*/Indicateurs** ❖ **Des financements qui soutiennent la réalisation d'objectifs en matière d'équité, d'efficience et d'apprentissage** ❖ **Des financements qui soutiennent des systèmes améliorés de gestion des informations et d'évaluation de l'apprentissage** ❖ **L'achat de manuels, la formation des enseignants et la construction ou la rénovation des salles de classe, comme prévu** **Une mise en œuvre des financements en bonne voie**			
Premières priorités	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 18**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 19**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 20**
1. Suivi du résultat des financements	• Examens du portefeuille (PFR) • Système de suivi des données mis en place • 55 missions	• Examens du portefeuille (PFR) • Système de suivi des données toujours en place • 55 missions	• Examens du portefeuille (PFR) • Système de suivi des données toujours en place • 55 missions
2. Appui qualitatif pour s'assurer que le financement ESPIG est utilisé pour améliorer l'équité, l'efficience et l'apprentissage	• 30 requêtes de financement ESPIG	• 15-20 requêtes de financement ESPIG	• 15-20 requêtes de financement ESPIG
3. Utilisation efficiente et efficace des financements pour la	• 30 requêtes de financement ESPDG	• 15-30 requêtes de financement ESPDG	• 15-30 requêtes de financement ESPDG

préparation de plans sectoriels (ESPDG)			
4. Mesure du rapport coût-efficacité	• Préparation d'une feuille de route pour mesurer le rapport coût-efficacité	• Application de la mesure du rapport coût-efficacité	• Application de la mesure du rapport coût-efficacité (suite)

Objectif stratégique 4 : Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité

Sous-objectifs*/Indicateurs :

- ❖ ***Accroître les contributions des bailleurs de fonds au GPE**
- ❖ **Accroître le nombre de bailleurs de fonds, y compris provenant de sources non traditionnelles**
- ❖ ***Des financements du GPE qui s'alignent sur les systèmes nationaux et qui utilisent des mécanismes de mise en commun des financements**
- ❖ **Concertation sur les politiques à suivre pour accroître le financement national**

Premières priorités	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 18**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 19**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 20**
1. Mobilisation des contributions des bailleurs de fonds au GPE	• Fructueuse campagne de reconstitution des ressources et réunion de bailleurs de fonds (700 millions de dollars supplémentaires mobilisés)	• Réunions, publications et présentations (1 milliard de dollars supplémentaires mobilisés) • Examen à mi-parcours de la reconstitution des ressources GPE 2020	• 1,4 milliard de dollars supplémentaires mobilisés • Lancement de la campagne de reconstitution des ressources GPE 2025
2. Constitution d'un fonds pour mobiliser des financements extérieurs additionnels par des	• Identification de 5-6 pays initiaux et préparation des demandes	• Démarrage de la mise en œuvre	• Consolidation et expansion du fonds

programmes cofinancés			
3. Accroissement du nombre de bailleurs de fonds non traditionnels, dont secteur privé et fondations	• Constitution du portefeuille	• Constitution du portefeuille (suite)	• 3 nouveaux pays donateurs d'ici 2020 • 5 nouveaux partenaires (secteur privé et fondations) d'ici 2020 • 3 grandes fortunes d'ici 2020
4. Élaboration et mise en application réussies de stratégies pour le secteur privé et les fondations privées	• Élaboration de stratégies pour le secteur privé et les fondations privées	Mise en application des stratégies pour le secteur privé et les fondations privées	Mise en application des stratégies pour le secteur privé et les fondations privées (suite)
5. Financement national des pays en développement partenaires	• 83 % des pays ont accru leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation • 58 % des missions dans les pays abordent les questions relatives au financement national de l'éducation	• 86 % des pays ont accru leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation • 61 % des missions dans les pays abordent les questions relatives au financement national de l'éducation	• 90 % des pays ont accru leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation • 65 % des missions dans les pays abordent les questions relatives au financement national de l'éducation
6. Conception complète et mise en œuvre réussie du mécanisme de financement des risques liés aux catastrophes naturelles	• Mise à l'essai du mécanisme de financement des risques liés aux catastrophes naturelles	• Application à plus grande échelle du mécanisme de financement des risques liés aux catastrophes naturelles	• Application du mécanisme de financement lié aux catastrophes naturelles (suite)

Objectif stratégique 5 : Renforcer le Partenariat

Sous-objectifs*/Indicateurs :

- ***Clarification des rôles, des responsabilités et des obligations des partenaires au niveau des processus nationaux**
- **Échange de connaissances et de bonnes pratiques pour améliorer les politiques d'éducation**
- **Amplification du plaidoyer entrepris avec les partenaires pour renforcer l'engagement mondial en faveur de l'éducation**
- **Amélioration du soutien aux pays et du contrôle des financements par le Secrétariat**
- **Publication des rapports de résultats, évaluations et examens**

Premières priorités	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 18**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 19**	**Activités/ Objectifs d'étape/ Cibles pour l'exercice 20**
1. Clarification des rôles, des responsabilités et des obligations des partenaires au niveau des processus nationaux	• Préparation d'un rapport identifiant les obstacles et définissant les moyens envisageables pour faire en sorte que les agents partenaires, les agents de coordination et les groupes locaux de partenaires de l'éducation opèrent de façon efficace et efficiente, et tirent les enseignements de l'expérience pour mener à bien la stratégie GPE 2020	• Application des moyens retenus	• Application des moyens retenus (suite)
2. Participation effective à la mise en application de l'ODD4 et du cadre	• Participation au comité directeur du cadre d'action Éducation 2030 et présidence	• Participation au comité directeur du cadre d'action Éducation 2030 (suite)	• Participation au comité directeur du cadre d'action Éducation 2030 (suite)

d'action Éducation 2030	du groupe finances de cette structure • Collaboration avec les groupes de coordination régionale de l'UNESCO • Collaboration avec l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage afin de garantir une approche coordonnée de l'établissement des indicateurs mondiaux	• Collaboration avec les groupes de coordination régionale de l'UNESCO (suite)	• Collaboration avec les groupes de coordination régionale de l'UNESCO (suite)
3. Conception efficace et mise en application réussie du fonds pour les activités de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA)	• Conception du fonds ASA	• Mise en application du fonds ASA	• Mise en application du fonds ASA (suite)
4. Conception efficace et mise en application réussie du fonds de partage des connaissances et des innovations (KIX)	• Facilitation des consultations sur les activités de partage de diagnostics et de bonnes pratiques avec les pays en développement partenaires et les OSC partenaires du Sud • 15 produits de promotion du savoir	• Facilitation des consultations sur les activités de partage de diagnostic et de bonnes pratiques avec les pays en développement partenaires et les OSC partenaires du Sud • 3 initiatives KIX lancées/15 produits de promotion du savoir	• Facilitation des consultations sur les activités de partage de diagnostic et de bonnes pratiques avec les pays en développement partenaires et les OSC partenaires du Sud • 6 plateformes thématiques en cours/15 produits de promotion du savoir
5. Renforcement du partage des connaissances et des innovations dans tout le Partenariat	• Réalisation de séries mensuelles de webinaires KGPE pour faire faire ressortir l'identité et la valeur ajoutée du GPE, et mettre en lumière les expériences des pays (voir OS 1, no 6)	• Réalisation de séries mensuelles de webinaires KGPE pour faire faire ressortir l'identité et la valeur ajoutée du GPE, et mettre en lumière les expériences des pays	• Conduite de KGPE pilotes (suite) • Réalisation de séries mensuelles de webinaires KGPE pour faire faire ressortir l'identité et la valeur ajoutée du

			GPE, et mettre en lumière les expériences des pays
6. Renforcement du partenariat et de la responsabilité mutuelle	• Renforcement des partenariats stratégiques clés avec les organisations multilatérales, le secteur privé, les fondations, les entités régionales et d'autres acteurs extérieurs • Carte des rôles, des responsabilités et des obligations au niveau des pays • Outils/ressources pour faciliter la concertation et la collaboration avec les pays en développement partenaires et les OSC du Sud (plateforme en ligne, mécanisme d'agents de liaison dans les pays en développement partenaires)	• Renforcement des partenariats stratégiques pour atteindre des objectifs communs • Suite donnée aux conclusions de l'examen des rôles, responsabilités et obligations au niveau des pays • Outils/ressources pour faciliter la concertation et la collaboration avec les pays en développement partenaires et les OSC du Sud (plateforme en ligne, mécanisme d'agents de liaison dans les pays en développement partenaires)	• Renforcement des partenariats stratégiques pour atteindre des objectifs communs (suite) • Outils/ressources pour faciliter la concertation et la collaboration avec les pays en développement partenaires et les OSC du Sud (plateforme en ligne, mécanisme d'agents de liaison dans les pays en développement partenaires)
7. Élargissement des activités mondiales de plaidoyer en faveur de l'éducation et du GPE	• Identification des principales réunions sur les politiques publiques et participation à ces manifestations • Gestion d'un programme de modèle à suivre • Création de partenariats à l'appui d'activités de plaidoyer	• Identification des principales réunions sur les politiques publiques et participation à ces manifestations (suite) • Gestion d'un programme de modèle à suivre (suite) • Création de partenariats à l'appui d'activités de plaidoyer (suite)	• Identification des principales réunions sur les politiques publiques et participation à ces manifestations (suite) • Gestion d'un programme de modèle à suivre (suite) • Création de partenariats à l'appui d'activités de plaidoyer (suite)
8. Renforcement des modalités de gouvernance du GPE	• Approbation d'un cadre de décision • Planification sur trois-cinq ans des travaux du Conseil et des Comités	• Nouveau mode de présentation des candidatures au Conseil et à ses Comités • Examen du mandat du Conseil et de ses Comités et des plans de	• Débats de fond au niveau du Conseil • La valeur ajoutée des travaux des Comités permet d'avancer sur différentes questions

	• Élargissement aux réunions des pays en développement partenaires du site pour l'inscription aux réunions du Conseil • Ordre du jour des prochaines réunions des pays en développement partenaires permettant à ces pays de participer au plus tôt aux décisions/politiques du Conseil	travail à venir sur la base de l'autoévaluation • Ordre du jour des réunions jusqu'en 2020 • Mécanismes propres d'auto-administration partagés entre les groupes constitutifs • Meilleure connaissance et accessibilité de toute la gamme des produits proposés par le GPE • Besoins fondamentaux des pays en développement partenaires identifiés et satisfaits	• Meilleur transfert de connaissances des réunions des pays en développement partenaires aux membres et suppléants de ces pays au Conseil
9. Amélioration de l'efficience et de l'efficacité organisationnelles	• Établissement d'un plan pour les ressources humaines et réalisation de gains d'efficacité • Déploiement d'un plan de mise en œuvre pluriannuel du plan stratégique (Ex. 18-20) • Mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances et démarrage de la deuxième phase d'échanges GPE • Analyse complète des incidences précises et décision sur l'organe ad hoc • Réalisation de l'étude sur l'hébergement de l'Initiative « L'éducation ne peut attendre » (ECW) et définition de la participation du GPE	• Mise en œuvre du plan pour les ressources humaines • Mise en application des changements aux modalités institutionnelles, selon les besoins • Opérations intégrées avec l'Initiative ECW • Mise en œuvre de la politique actualisée de gestion des risques • Réaménagement de l'examen de la qualité des PSE en aval • Maintien du contrôle fiduciaire renforcé dans les pays à haut risque	• Mise en œuvre du plan pour les ressources humaines (suite) • Mise en application des changements aux modalités institutionnelles, selon les besoins (suite) • Opérations intégrées avec l'Initiative ECW (suite) • Mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des risques (suite) • Maintien du contrôle fiduciaire renforcé dans les pays à haut risque

	• Examen approfondi de la politique sur la gestion des risques • Mise en place de la fonction d'examen de la qualité et réaménagement des PSE en amont • Élargissement du contrôle fiduciaire (jusqu'à 20 pays à haut risque)		
10. Mise en œuvre de la stratégie de suivi-évaluation pour rassembler les éléments établissant les résultats du GPE	• Rapport sur les résultats • 4 évaluations (pays en développement partenaires, programme d'activités mondiales et régionales, ESPDG), évaluations de pays	• Rapport sur les résultats • Évaluation du FSCE, 2 évaluations thématiques • Lancement de l'évaluation indépendante de la stratégie GPE 2020	• Rapport sur les résultats • Évaluations de pays
11. Plan stratégique			• Nouveau plan stratégique finalisé (2021-2025 ou 2030)